

PROX-ITI

**Service itinérant de collecte régionale des déchets
encombrants et occasionnels (déchèterie mobile des Franches-
Montagnes et de La Ferrière)**



RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES

Soumis et approuvé lors du COPIL du

3 février 2026

EXERCICE

2025

Table des matières

Préambule	3
1. Membres du Comité de pilotage (COFIL)	4
2. Organisation de Vadec SA	5
3. Rapport du COFIL	6
4. Rapport d'exploitation	8
5. Finances	11
5.1 Bouclement 2025	11
5.2 Budget 2026	13
6. Annexes	14



Préambule

Prox-iti est né de la volonté conjointe des communes de répondre à la loi jurassienne sur les déchets et d'offrir le meilleur service déchèterie possible à leurs habitants. En effet, jusqu'à là, pour les déchets encombrants et occasionnels, les communes proposaient une collecte ponctuelle de "cassons," encombrants combustibles et métalliques, 1 à 10 fois par an.

Le projet initié en 2024 par les communes du Noirmont, Saignelégier et Saint-Brais a rapidement intéressé d'autres communes franc-montagnardes et la commune de bernoise de La Ferrière. Tout en restant pilote du projet, les communes en ont confié la mise en œuvre à Vadec SA, société en mains publiques dont elles sont actionnaires.

L'objectif est de permettre aux habitants d'accéder plus fréquemment au service (une fois par mois au moins et si possible une fois par semaine), de pouvoir trier davantage de déchets en vue de leur recyclage et de pouvoir donner des objets pour leur offrir une seconde vie.

Fin 2024, 8 communes sont signataires d'une convention avec Vadec, pour un démarrage en 2025 : Saint-Brais, Montfaucon, Le Bémont, Saignelégier, Muriaux, Le Noimont, les Bois et La Ferrière. Soubey, Les Enfers et Les Breuleux n'ont pas souhaité participer.

1. Membres du Comité de pilotage (COPIL)

Pour assurer la supervision de l'exploitation de Prox-iti, la bonne application de la convention passée entre Vadec et chaque commune ainsi que du règlement d'exploitation, un COPIL a été créé dans lequel sont représentées les communes signataires de la convention et l'exploitant Vadec.

La composition du COPIL est la suivante :

Membres:

Florence Girard, Présidente

Conseillère communale, Le Noirmont

Marc Jobin

Conseiller communal, Saignelégier

Alain Léchenne

Conseiller communal, Saint-Brais

André Tschudi

Conseiller communal, Le Bémont

Filoména Chevillat

Conseillère communale, Montfaucon

Jean-Marc Boichat

Conseiller communal, Les Bois

Pierre-André Bourquin

Conseiller communal, Muriaux

Julien Walter jusqu'au mai puis **Steve Stulz** par intérim

Conseiller communal, La Ferrière

Exploitant:

Emmanuel Maître

Directeur général – Vadec SA

Christine Sautenet

Directrice Dép. Clients et Partenariats – Vadec

2. Organisation de Vadec SA

Vadec SA est organisée autour de 5 activités :

1. Incinération
2. Bio-déchets
3. Centres logistiques régionaux (CLR), y compris les déchèteries, dont Prox-iti
4. Boues de STEP
5. Autres activités d'exploitation

Afin d'assurer une gestion transparente, chaque activité est suivie et comptabilisée séparément. L'année comptable de Vadec commence au 1^{er} octobre et se termine au 30 septembre de l'année suivante. L'année comptable de Prox-iti est l'année civile.

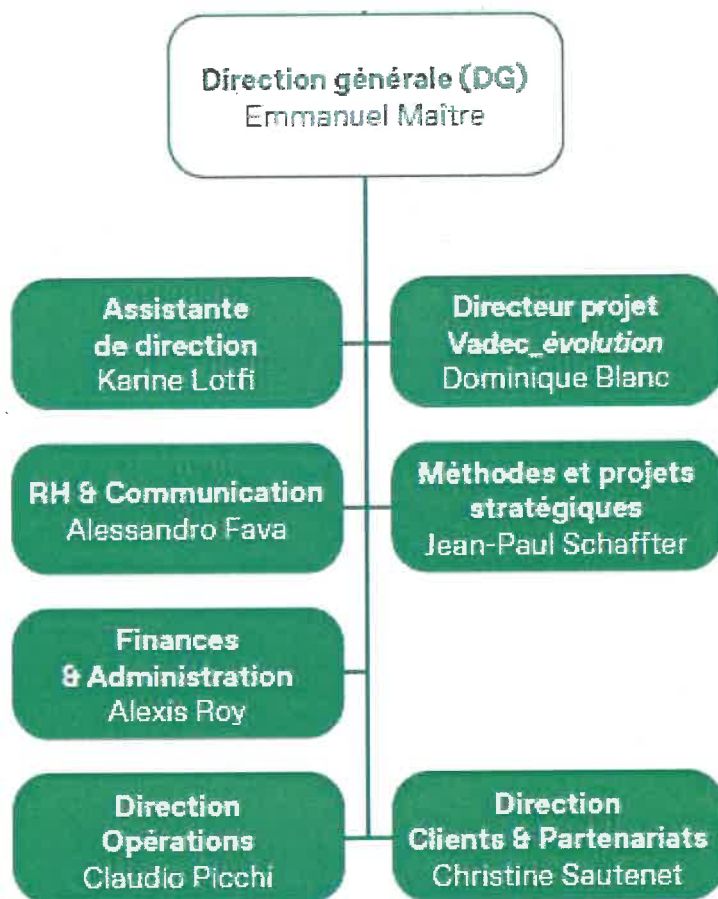


Figure 1 – Organigramme de Vadec SA durant l'exercice 2024-25

3. Rapport du COPIL

Le COPIL s'est réuni à de nombreuses reprises en 2024 pour construire le projet. Il s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2025 : 13 mars, 4 juin et 25 septembre 2025. L'exercice 2025 est le premier exercice complet d'exploitation.

Règlement d'exploitation

Toute modification du règlement d'exploitation (voir annexe) doit être soumise à l'approbation du COPIL.

Principes

Selon le calendrier arrêté par le COPIL, Prox-iti est déployé sur un terrain mis à disposition par la commune d'accueil, les mercredis après-midi. L'installation commence à compter de 13h et le site doit être libéré avant 19h. Les visiteurs peuvent accéder au service entre 14h et 18h.

Les habitants de toute commune participante peuvent se rendre à n'importe quelle session, dans leur commune ou une autre. Les services communaux collectant des déchets pour le compte d'habitants à mobilité réduite doivent accéder en dehors de l'ouverture au public.

Une fois par mois, à Saignelégier ou au Noimont, un prestataire mandaté par le canton du Jura accueille les déchets spéciaux des ménages de toutes les Franches-Montagnes. Ceux de la Ferrière également, à la faveur d'une convention passée entre le canton et la commune.

Exploitation générale

Prox-iti fonctionne grâce à la collaboration de nombreux acteurs.

L'entreprise Vadec assure la planification, la coordination et l'exploitation de chaque séance, à travers un employé. Lors de la session, il supervise l'installation des matériels puis accueille les visiteurs, les conseille dans leur tri et s'assure du respect du règlement d'exploitation.

A futur, l'employé Vadec sollicitera l'identifiant d'accès de chaque visiteur, afin de s'assurer qu'il est autorisée à accéder à Prox-iti. Il estimera le volume de déchets encombrants combustibles associé à cet identifiant, afin de remettre une statistique à chaque commune.

Lors de chaque session, au moins une personne de la commune d'accueil, employée ou élue, participe à la session pour faciliter la circulation avant et dans le site.

Le prestataire de transport et recyclage Precycling SA (BE) assure l'accueil des déchets encombrants métalliques et des petites fractions dans des bennes. Un employé reste sur site pour s'assurer de la bonne qualité des déchets déposés.

Le prestataire de transport Curty Transports SA (NE) assure l'accueil des déchets encombrants combustibles dans un camion compacteur. Un employé reste sur site pour s'assurer de la bonne qualité des déchets déposés et actionner la compaction.

Les structures de l'économie sociale et solidaire Caritas (JU), Regenove (BE) et Emmaüs (NE) assurent La Ressourcerie, c'est à dire l'accueil des objets pouvant être ré-employés. Seule Saint-Brais ne dispose pas de ce service, par manque de place.

Des actions de communication ont eu lieu :

- une conférence de presse de lancement, le 3 décembre 2024,
- l'édition d'environ 5'000 flyers pour les habitants et entreprises et leur remise aux communes en décembre 2024, en vue d'une distribution avec le MEMODéchets 2025,
- la mise en place d'une page dédiée sur le site internet de Vadec (<https://www.vadec.ch/page/prox-iti>),
- un reportage de Canal Alpha le 8 janvier 2025 (<https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/36406/prox-iti-la-dechetterie-mobile-des-franches-montagnes>),
- un reportage de la RTS le 24.01.2025 (<https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/decouverte-de-proxiti-la-dechetterie-itinerante-mise-en-place-dans-les-franches-montagnes?urn=urn:rts:video:15436199>),
- l'édition d'environ 5'000 flyers pour les habitants et entreprises et leur encartage en novembre 2025, dans le MEMODéchets 2026,
- l'édition et l'envoi d'environ 5'000 cartes d'accès nominatives, accompagnées d'une courrier explicatif, en décembre 2025.



4. Rapport d'exploitation

Usagers

Les règles d'utilisation de Prox-iti, précisées dans le règlement d'exploitation, doivent faire l'objet d'explications régulières, notamment concernant la limite de volume (max 1 m³) et le refus de déchets d'activité (machines-outils, bâches, palettes...).

Par ailleurs, le dépôt de sacs opaques est interdit : les déchets doivent pouvoir être identifiés pour être dirigés vers la filière adaptée et les déchets combustibles pouvant être contenus dans un sac de 110 litres doivent être déposés dans un sac taxé.

Ces règles ne sont pas toujours comprises et acceptées : son application par le personnel demande donc une approche ferme, tout en faisant preuve d'une certaine flexibilité et diplomatie pour éviter des conflits à répétition.

Vadec dispose d'un outil de suivi des événements et incidents par ticket.

- **#11079** : lors de la session de Saignelégier du 23 juillet 2025, un visiteur a percuté et détruit un panneau avec son véhicule. Ce panneau a été remplacé et facturé à la personne concernée.
- **#10806** : lors de la session de La Ferrière du 11 juin 2025, un visiteur déposé des quantités importantes d'inertes, juste à la limite autorisée (1/2 m³). Il lui a été rappelé que le demi mètre cube ne devait pas être dépassé et que d'autres solutions étaient possibles.
- **#10881** : un conseiller communal des Bois (en cours de déménagement au Noirmont) a adressé fin mai 2025, un courrier à la commune par lequel il s'étonnait ne pouvoir déposer plus de 1 m³ de déchets, car il apportait des déchets de ménages ne pouvant se déplacer. Après validation du COPIL, l'exploitant a répondu par écrit début juillet 2025 que le dépôt de ces déchets était possible, à condition qu'il s'engage à n'apporter que les déchets de ménages de communes participantes, que les ménages concernés attestent qu'il s'agit de leurs déchets et qu'il annonce 48h avant, si ses dépôts dépassaient 3 m³.
- **#12204** : à l'occasion de la réception de sa carte d'accès, une habitante a manifesté par mail, son mécontentement de voir ses déchets suivis. Une réponse lui a été apportée, précisant que le suivi des quantités ne concernait que les encombrants combustibles, en réponse à la loi jurassienne.

Par ailleurs, Vadec a reçu quelques appels et demandes de la part d'habitants et de communes, concernant les cartes d'accès, pour signaler des déménagements, des décès ou des arrivées. Ces cas sont traités au sein des communes. Fin 2025, l'ensemble des fonctionnalités relatives aux cartes ne sont pas encore disponibles.

Technique

Des demandes spécifiques ont été arbitrées et/ou précisées par le Copil.

- Lors du Copil du 4 juin 2025, il a été précisé qu'en cas de dépôt exceptionnel ($> 1 \text{ m}^3$), le déposant doit solliciter la commune par mail ou par téléphone au moins 2 semaines avant la session de Prox-iti. Le cas est soumis au COPIL qui arbitre et retourne la réponse à la commune. Cette dernière donne une réponse écrite au demandeur. L'employé Vadec, responsable de site est informé par avance et par écrit. Dans les autres cas, le déposant ne pourra déposer plus que la limite.
- Lors du Copil du 4 juin 2025, le règlement a été adapté, pour autoriser en petite quantité des déchets qui ne sont pas strictement des déchets urbains (ex niche du chien, petits travaux, 1 palette...), tout en respectant la limite ($< 1 \text{ m}^3$).

Pour répondre à la prise en charge de déchets entre ménages, une procédure spécifique d'annonce préalable a été mise en place afin de limiter les abus et surtout anticiper d'éventuels apports importants.

Par ailleurs, pour répondre au besoin des entreprises dont les déchets sont refusés à Prox-iti, celles-ci peuvent désormais apporter leurs déchets lors des collectes de plastiques agricoles. Ils seront facturés au déposant, au tarif de CHF 400.- HT, pour le service de collecte, d'incinération et de taxe cantonale.

Personnel

L'équipe Vadec comprend M Rafis Adzemi, responsable déchèterie, M Mikaël Couto De Olivera, agent de déchèterie. En cas d'indisponibilité subite, d'autres employés Vadec peuvent également assurer la responsabilité du site. Ce fût le cas de M. Andy Marfo pour une session au Bémont.

Les formations suivantes ont été réalisées :

- formation "extincteur" pour Rafis Adzemi, Mikael Couto,
- formation "samaritain" pour Mikael Couto,
- formation "accueil" pour Rafis Adzemi et Mikael Couto,
- formation "ADR-matières dangereuses" pour Rafis Adzemi.

Fréquentation

La fréquentation n'est pas mesurée en 2025, les cartes d'accès ayant été distribuées en fin d'année 2025 pour leur grande majorité.

La fréquentation est variable selon les sites et la météo : certaines sessions connaissent une forte affluence et d'autres sont très peu fréquentées.

Statistiques des déchets

Matière	Quantité 2025	
Ampoules	0.087 to	0.01 kg/hab
Batteries (au plomb)	1.973 to	0.25 kg/hab
Câbles électriques	0.174 to	0.02 kg/hab
Cartouche d'imprimante	0.006 to	0.00 kg/hab
Cuivre	0.289 to	0.04 kg/hab
Déchets encombrants incinérables	180.130 to	22.90 kg/hab
Déchets inertes	24.754 to	3.15 kg/hab
Ferraille	69.535 to	8.84 kg/hab
Appareils électriques et électroniques	17.647 to	2.24 kg/hab
Huiles minérales	0.613 to	0.08 kg/hab
Huiles végétales	0.373 to	0.05 kg/hab
Néons	0.130 to	0.02 kg/hab
Bouteilles en PET	0.029 to	0.00 kg/hab
Piles sans lithium	0.455 to	0.06 kg/hab
Piles au lithium	0.037 to	0.00 kg/hab
Plâtre	0.000 to	0.00 kg/hab
Polystyrène expansé PSE (1 sac = 2 kg)	0.204 to	0.03 kg/hab
Tous	296.436 to	37.69 kg/hab

Figure 2 : tableau des quantités de déchets

Les objets détournés par la ressourcerie ne sont pas comptabilisés.

Cette première année d'exercice ne permet pas de dégager une tendance. Toutefois, la quantité apportée ramenée au nombre d'habitants (ratio), peut être comparée au ratio moyen d'une déchèterie fixe ouverte en semaine et le samedi.

Il faut souligner la maîtrise des quantités d'encombrants combustibles. Lors des sessions "cassons", le ratio variait de 20 à 50 kg par habitant et par an, selon les communes. Avec 23 kg par habitant en 2025, Prox-iti se situe sous le ratio moyen de 30 kg par habitant.

Les ratios de ferraille et de déchets inertes reçus en déchèterie fixe sont d'environ 10 kg par habitant et par an : le ratio d'inertes de Prox-iti est faible.

Les ratios des petites fractions sont inférieurs, mais dans les mêmes ordres de grandeur que ceux en déchèterie fixe : Prox-iti est donc une bonne solution pour gérer ces déchets potentiellement dommageables pour l'environnement et la santé.

5. Finances

L'exploitation de Prox-iti est intégrée à l'activité « 3 – Centres logistiques régionaux ».

Prox-iti dessert en 2025 les communes de Saint-Brais, Montfaucon, Le Bémont, Saignelégier, Muriaux, Le Noimont, les Bois et La Ferrière, soit 7'927 habitants.

Le résultat d'exploitation (EBT) boucle avec un excédent de CHF 7'558.65.

Cela permet de créer une provision pour "risques" et de l'alimenter à hauteur de CHF 7'558.65, son montant au 31 décembre 2025.

5.1 Boucllement 2025

Compte	Nom	Boucllement 2025 (CHF)
3	Produits d'exploitation	
	Contribution des communes	158'540.00
	Produit vente des matières	3'476.65
	Produit TEA et CRA	0.00
	TOTAL des produits	162'016.65
4	Charges d'exploitation	
	Évacuation des déchets (transport)	68'080.00
	Traitement et valorisation des déchets	
	Vadec (incinération)	29'721.45
	Autres déchets	1'729.45
	Ressourcerie	0.00
	Taxes cantonales incinération (BE JU)	6'063.40
5	Charges de personnel	
	Vadec (technique et administratif)	19'199.60
	Communes	12'845.00
6	Charges de support	
	Entretien et petit matériel	0.00
7	Charges de support administration	
	Communication	9'892.00
	Licence informatique	0.00
	Forfait de gestion	0.00
8	Autres charges	
	Amortissements	6'927.10 Fr
	Charges financiers (frais emprunts)	0.00 Fr
	Total des charges	154'458.90 Fr
	Résultat	7'558.65 Fr

Figure 3 : tableau de boucllement 2025 de l'activité PROX-0360

Produits d'exploitation

Le tarif d'exploitation facturé aux communes parties prenantes à Prox-iti se monte à CHF 20.- HT par habitant.

Les autres produits d'exploitation proviennent de la vente de ferraille, variable selon les cours et les quantités.

Charges d'exploitation

Les charges de transports sont facturées forfaitairement et pourraient varier à la marge selon les ajustements des prix.

Les charges de traitement de déchets et de taxes varient selon les tarifs et les quantités.

Charges de personnel

Les charges de personnel de Vadec et des communes peuvent varier à la marge selon la durée de présence effective nécessaire lors des sessions. Une heure de support administratif est intégrée à chaque session, ce qui représente environ 10% des charges de personnel Vadec.

Charges de communication

Elles résultent des flyers 2025 et des cartes d'accès (une partie payée en 2026).

Charges d'amortissement

Le matériel est amorti linéairement sur 3 ans (signalétique, caisse palettes, barrières, gilets...).

Résultat bouclé

Le résultat de bouclé présente un excédent qui permet d'attribuer un montant de CHF 7'558.65 en provision.

5.2 Budget 2026

Compte	Nom	Budget 2026 (CHF)
3	Produits d'exploitation	
	Contribution des communes	157'680.00
	Produit vente des matières	3'000.00
	Produit TEA et CRA	0.00
TOTAL des produits		160'680.00
4	Charges d'exploitation	
	Évacuation des déchets (transport)	68'080.00
	Traitement et valorisation des déchets	
	Vadec (incinération)	31'000.00
	Autres déchets	2'000.00
	Ressourcerie	7'750.00
	Taxes cantonales incinération (BE JU)	6'575.76
5	Charges de personnel	
	Vadec (technique + support administratif)	20'720.00
	Communes	12'950.00
6	Charges de support	
	Entretien et petit matériel	827.14
7	Charges de support administration	
	Communication	2'000.00
	Licence informatique	1'850.00
	Forfait de gestion	0.00
8	Autres charges	
	Amortissements	6'927.10
	Charges financiers (frais emprunts)	0.00
Total des charges		160'680.00
Résultat		0.00

Figure 4 : : tableau de budget 2026 de l'activité DIL-5360

Le budget est construit sur la projection d'évolution du nombre d'habitants, des quantités de déchets apportés et des tarifs, du temps passé par les employés Vadec et ceux des communes ainsi que le nombre de sessions.

À compter de 2026, s'ajoute la maintenance annuelle des passerelles informatiques de transmission d'information entre les outils de gestion des habitants des communes et MEMODéchets.

La communication comprend l'envoi du flyer 2026 et le solde d'envoi des cartes.

Dans ce budget, il est possible de financer l'activité "Ressourcerie" à raison de CHF 250.- par session complète.

6. Annexes

Convention de délégation des tâches

Règlement d'exploitation